

PROCÉDURE D'INSCRIPTION RELATIVE AUX FORMATION CONTINUE ET MOBILITÉ

1. Retrait de fiche d'autorisation d'inscription et d'équivalence ;
2. Remplissage de fiche d'identification ;
3. Retrait de la décision d'autorisation d'inscription ;
4. Paiement de frais d'autorisation par tresp money après étude du dossier ;
5. Paiement des frais d'inscription en ligne par tresp money ;
6. Inscription en ligne sur www.inscription.usp.edu.ci ;
7. Dépôt du dossier physique à la Scolarité de l'université ;
8. Retrait de la quittance d'inscription.

Pièces à fournir

Étudiant en provenance d'une autre université

-Universités publiques ivoiriennes

- une (01) photocopie du BAC
- une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance,
- deux (02) photos d'identité en couleur, de même tirage,
- une (01) photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité,
- une (01) autorisation d'inscription/ décision d'équivalence signée par le Vice-président chargé de la pédagogie,
- le certificat de scolarité et le reçu de paiement des frais de scolarité,
- une (01) photocopie de la carte consulaire pour les non nationaux,

- Universités privées ivoiriennes sans accord de partenariat avec l'UAO

- une (01) photocopie du BAC
- une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance (en bon état),
- quatre (04) photos d'identité en couleur, récentes et de même tirage,
- une (01) photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité,
- une (01) photocopie du certificat de nationalité
- une (01) décision d'équivalence émanant de la DESUP (Direction de l'Enseignement Supérieur),
- une (01) photocopie de la carte consulaire pour les non nationaux,
- une (01) photocopie du certificat de nationalité pour les nouveaux naturalisés non détenteurs de la carte nationale d'identité

-authentification des diplômes étrangers à l'ambassade ou au consulat des pays d'obtention desdits diplômes.

Étudiants en provenance des grandes écoles

– Grandes écoles publiques

- une (01) photocopie du BAC
- une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance (en bon état),
- quatre (04) photos d'identité en couleur, récentes et de même tirage,
- une (01) photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité,
- une (01) photocopie du certificat de nationalité
- une (01) autorisation d'inscription/ décision d'équivalence signée par le Vice-président chargé de la pédagogie,
- le certificat de scolarité et le reçu de paiement des frais de scolarité,
- Une (01) photocopie de la carte consulaire pour les non nationaux,
- Une (01) photocopie du certificat de nationalité pour les nouveaux naturalisés non détenteurs de la carte nationale d'identité,
- authentification des diplômes étrangers à l'ambassade ou au consulat des pays d'obtention desdits diplômes.

Un travailleur désireux d'entreprendre ou de poursuivre ses études

- une (01) photocopie du BAC
- une (01) copie originale de l'extrait d'acte de naissance de moins de six (06) mois
- deux (02) photos d'identité en couleur, récentes et de même tirage,
- une (01) photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité,
- authentification des diplômes étrangers à l'ambassade ou au consulat des pays d'obtention desdits diplômes,
- Une (01) photocopie de la carte consulaire pour les non nationaux,
- un (01) certificat d'exercice ou une (01) attestation de travail.